




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-597**

Séance publique du

16 décembre 2019

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20191216- lmc1165674-DE-1-1
Date de signature : 19/12/2019
Date de réception : jeudi 19 décembre 2019
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : RAPPORT POUR INFORMATION - INSTALLATIONS D'INFRASTRUCTURES DE
RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'AIX EN
PROVENCE**

Le 16 décembre 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Patricia BORRICAND à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Danièle BRUNET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Claude MAINA.
Secrétaire : Jean Boulhol

Eric CHEVALIER donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
D.G.S.T. Adjoint Infrastructures et
Déplacements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2019

Nomenclature : 8.3
Voirie

RAPPORTEUR : Eric CHEVALIER

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : RAPPORT POUR INFORMATION - INSTALLATIONS D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'AIX EN PROVENCE - Information du Conseil

Mes chers Collègues,

Depuis l'adoption de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), la compétence IRVE (Installation des Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques et création et entretien des infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables) est assurée de plein droit par la Métropole Aix- Marseille Provence.

Cette installation participe aux recommandations de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique et à la Croissance Verte instaurant les Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux.

Depuis le 1er janvier 2018, selon l'article L. 5217-2 Partie I – 6° i, La Métropole Aix-Marseille-Provence se substitue en lieu et place des communes sur tout son territoire. Le Préfet des Bouches-du-Rhône a entériné le retrait des communes du SMED13 pour cette compétence par un arrêté signé le 29 décembre 2017.

Du fait de ce transfert, la Métropole Aix-Marseille-Provence est devenue membre de droit du groupement de commandes pour les installations sur son territoire.

Conformément à l'Agenda de la Mobilité, la Métropole Aix-Marseille-Provence exprime la volonté de poursuivre le programme engagé par le SMED13 selon les modalités les plus

efficaces et le calendrier le plus rapide, en s'appuyant sur le groupement de commandes dont elle est de fait devenue membre.

La planification du SMED13 pour le compte de la Métropole prévoit environ 20 bornes de recharges électriques sur la Commune d'Aix-en-Provence.

L'implantation des IRVE a été définie en concertation avec les élus de quartiers et la Métropole, et figure en Annexe 1.

Ces emplacements doivent autant que possible respecter l'article 7 du Projet de loi d'orientation des mobilités (NOR : TRET1821032L/Bleue-2) et notamment l'accessibilité de ces équipements aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.

Les emplacements sont donnés à titre indicatif et restent soumis à des contraintes d'implantations réglementaires et techniques (fourniture de l'énergie électrique sur le réseau ENEDIS). En cas d'impossibilité d'implantation un lieu à proximité sera étudié en concertation avec les élus de quartiers.

Ces implantations respectent les souhaits exprimés par les élus de quartier de la Commune d'Aix en Provence ainsi que les recommandations de l'ADEME d'installer une borne avec deux points de charge pour 6 000 habitants.

Le calendrier d'installation débutera en 2020 et le SMED 13 prévoit une finalité de mise en service de l'ensemble des points de recharges pour 2021.

S'agissant d'équipements communautaires installés sur le domaine public et concourant au PCAET. L'installation de ces IRVE sur le domaine public sera considéré d'utilité publique dans le règlement de voirie.

L'occupation sur le domaine public des IRVE sera gratuite.

La tarification « larecharge » des IRVE a été actée en séance du Conseil Métropolitain du 18 octobre 2018 (TRA 010-4605/18/CM) et figure à l'annexe 2

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du présent rapport.

DL.2019-597 - RAPPORT POUR INFORMATION - INSTALLATIONS D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'AIX EN PROVENCE - Information du Conseil

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2019
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

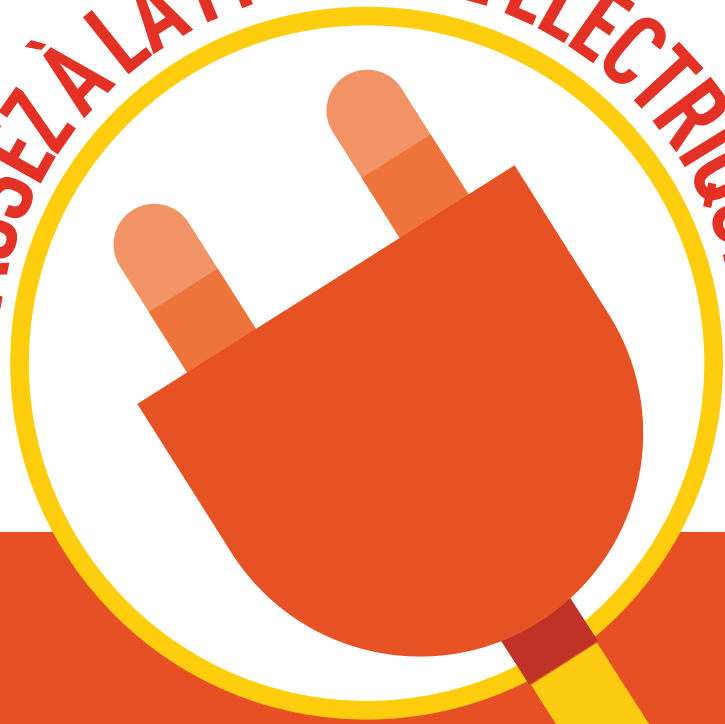
1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Quartier	Nom	Emplacement	Latitude	Longitude
CELONY	AIX Célony	Parking en face Mairie annexe	43.556503	5.419403
JAS DE BOUFFAN	AIX Centre des Finances Publiques	A droite place PMR	43.522275	5.420036
	Aix Saint Mître DESCHAMPS	Sur Parking public payant devant commerces à proximité des places PMR	43.537034	5.419457
LES MILLES	Aix Les Milles Village	Place Louis THIERRE A côté des places PMR sur parking face au Cours Brémond	43.503651	5.387785
	Aix Z.I Les Mille	Rue André AMPERE à côté du dépose minute (Aménagement de traversée piétonne à prévoir)	43.491885	5.372482
LES FACULTES	Aix Faculté Site Jules FERRY	Les 2 places avant la PMR	43.5119155	5.449734
	Aix Faculté de droit	Avenue Winston Churchill au niveau de la Pharmacie	43.519307	5.446547
PONT DE L'ARC	Place Sextia CONCA	A côté Place PMR existante	43.50939	5.43834
	Aix Les Floralties	Parking des Floralties devant l'école à côté des places PMR	43.515728	5.435931
VAL SAINT ANDRE	Aix Piscine Yves Blanc	A droite de la grille devant Poste HTA Piscine	43.526456	5.460704
LES HAUTS D'AIX	Aix Les Platanes	Parking des Platanes situé plus au Nord, à droite des places PMR (proximité du poste ENEDIS)	43.556036	5.459722
LUYNES	Aix Luynes	Sur parking à droite de la Mairie annexe	43.484952	5.418336
PUYRICARD	Aix Puyricard	Place Mathilde de Monléon en face de la salle des Fêtes	43.580675	5.421989
ENCAGNANE	Aix Tubingen	Sur emplacements libres devant le Conseil Départemental 13	43.524721	5.431682
CENTRE VILLE	Aix Roi René	2 places sur boulevard à gauche après la rue du 4 septembre	43.524099	5.450732
	Aix Place Miollis	A droite des places PMR existantes (proximité du TGI et Palais de Justice)	43.527455	5.454685
	Aix Saint Louis	Places à gauche sur le Boulevard après la rue Portalis	43.529696	5.453178
	Aix Cours Sextius	A côté de la société générale et Allianz à droite de la place PMR	43.528782	5.443726
PONT DE BERAUD	Aix Pont de Béraud	Sur parking public Intermarché (information du gérant à réaliser)	43.534028	5.461181
LA DURANNE	Aix La Duranne 1	Avenue Niel Armstrong En service (Compétence SEMEPA)	43.486073	5.347131
	Aix La Duranne 2	Aix La duranne en cours de travaux (Compétence SEMEPA)	43.491323	5.354437



la recharge

PASSEZ À LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE



La borne de recharge pour véhicules électriques
de la Métropole Aix-Marseille-Provence



NOTRE MISSION

- Parmi ses compétences en matière de mobilité, la Métropole Aix-Marseille-Provence assure l'aménagement d'infrastructures de transports. Dans ce cadre, elle enrichit son réseau de transports La Métropole Mobilité en déployant sur son territoire des bornes de recharge pour les véhicules électriques. Lancé en septembre 2018, le réseau La Métropole Mobilité se caractérise en effet par sa multi-modalité. En proposant un panel de plus en plus large de modes de transport, il a pour objectif de réduire sur le territoire la part des voitures fonctionnant aux énergies fossiles.

NOS MOTIVATIONS

- La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée avec le Département des Bouches-du-Rhône dans un Agenda environnemental. Ce plan d'actions vise, entre autres objectifs, à l'amélioration de la qualité de l'air. Plusieurs mesures ont déjà été prises dans ce sens, parmi lesquelles une aide financière de 5000 € pour encourager les habitants à acheter des voitures à énergie électrique. En complément, le déploiement de bornes de recharge cofinancées par le Département, permettra de sécuriser les trajets avec ce type de voitures non émettrices de gaz à effet de serre.

<https://www.departement13.fr/prime-voiture-electrique/>

DES GARANTIES POUR LES HABITANTS

- La possibilité de recharger son véhicule en électricité à tout moment sur l'ensemble du territoire métropolitain
- Un abonnement compatible avec le réseau national
- Une électricité certifiée d'origine renouvelable (hydraulique français)

UN MAILLAGE COMPLET DU TERRITOIRE

LES BORNES SERONT DÉPLOYÉES ET INSTALLÉES DE 2019 À 2021.

La mise en place privilégiera les centres-villes, les commerces, les zones touristiques, les centres médicaux, sportifs ou culturels ainsi que les lieux attractifs peu desservis par les transports en commun (les grands pôles générateurs de trafic comme les ZAC).



COMMENT ACCÉDER AU SERVICE DE RECHARGE ?

**ABONNEZ-VOUS POUR
1 EURO/MOIS
SUR ALIZECHARGE.COM**

Votre espace client vous permet :

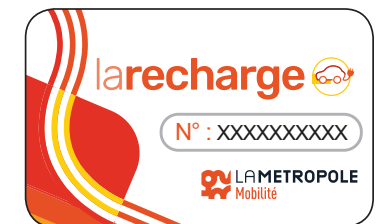
- de commander une carte
- d'activer votre carte (obligatoire AVANT la 1^{ère} utilisation)
- modifier vos données personnelles
- consulter vos factures

COMMANDEZ UNE CARTE

Lors de l'inscription, commandez une carte ou RDV sur votre espace client si vous êtes déjà inscrit(e). Une carte vous sera envoyée par courrier. N'oubliez pas d'activer votre carte dans votre espace client avant de l'utiliser !

Sur la borne :

- passez la carte sur la borne
- branchez le câble pour démarrer la charge
- puis repassez la carte sur la borne pour arrêter la charge



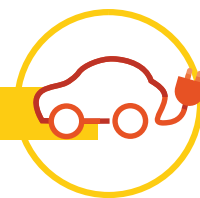
TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION

L'application Alizé vous permet de

- trouver une borne
- consulter les tarifs des points de charge
- démarrer et arrêter une charge
- consulter votre historique de consommation



Nos tarifs la recharge



	Abonné la recharge*	Utilisateur occasionnel**
Connexion et 1h de charge	1,5€ TTC	3€ TTC
La minute supplémentaire (7h - 21h)	0,045€ TTC	0,05€ TTC
La minute supplémentaire (21h - 7h)	Gratuit	Gratuit

Montant plafonné à 16 € / * Tarifs applicables aux abonnés Simone / ** Hors coût éventuel de votre opérateur de mobilité

■ Pour les abonnés la recharge

Abonnement annuel au service : 12 € TTC

Coût de connexion : 1,50 € TTC incluant 1 heure de service puis 0,045 € TTC par minute supplémentaire, soit 2,70€ TTC par heure supplémentaire (le prix à la minute supplémentaire s'applique seulement entre 7 h et 21 h).
Ce tarif s'applique aussi sur les bornes de l'autre réseau du département des Bouches du Rhône le réseau Simone.

■ Pour les non abonnés

Coût de connexion : 3 € TTC incluant 1 heure de service puis 0,05 € TTC par minute supplémentaire, soit 3 € TTC par heure supplémentaire.

Le montant de la transaction est plafonné à 16 € TTC y compris le coût de la connexion.

0 805 021 480

Service & appel
gratuits



Opération soutenue par l'État
Dotation de soutien à
l'investissement local

